

Circulaire n°BCFF0930776C du **31 DEC. 2009**
relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des
principales fêtes religieuses des différentes confessions,
pour l'année 2010.

Le Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat

à

Monsieur le Ministre d'Etat
Madame la Ministre d'Etat
Mesdames et messieurs les Ministres
Mesdames et messieurs les Secrétaires d'Etat
Mesdames et messieurs les Préfets de région et de département

Objet : Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions, pour l'année 2010.

Réf. : circulaire n° 901 du 23 septembre 1967.

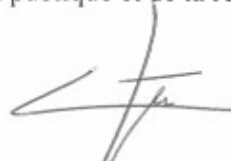
La circulaire FP/n° 901 du 23 septembre 1967 a rappelé que les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession, les autorisations d'absence nécessaires.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, à titre indicatif, les dates des principales cérémonies propres à certaines confessions, pour l'année 2010.

Je vous serais obligé de rappeler aux chefs de service placés sous votre autorité qu'ils peuvent accorder à leurs agents une autorisation pour participer à une fête religieuse correspondant à leur confession dans la mesure où cette absence est compatible avec le fonctionnement normal du service.

Paris, le **31 DEC. 2009**

Le Ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,



Eric WOERTH

ANNEXE

Fêtes catholiques et protestantes

Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.

Fêtes orthodoxes

- Théophanie : jeudi 7 janvier 2010
- Grand Vendredi Saint : vendredi 2 avril 2010
- Ascension : jeudi 13 mai 2010

Fêtes arméniennes

- Noël : mercredi 6 janvier 2010
- Fête de Saint Vartan : jeudi 11 février 2010
- Commémoration du 24 avril : samedi 24 avril 2010

Fêtes musulmanes

- Al Mawlid Annabawi : vendredi 26 février 2010
- Aïd El Fitr : vendredi 10 septembre 2010
- Aïd El Adha : mardi 16 novembre 2010

Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage en plus ou en moins. Ces fêtes commencent la veille au soir.

Fêtes juives

- Chavouot (Pentecôte) : mercredi 19 mai 2010
 - Roch Hachana (Jour de l'an) : jeudi 9 septembre 2010
 - Yom Kippour (Jour du Grand pardon) : samedi 18 septembre 2010
- Ces fêtes commencent la veille au soir.

Fête bouddhiste

Fête du Vesak (« jour du Bouddha ») : jeudi 27 mai 2010

La date de cette fête étant fixée à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage de plus ou moins un jour.